Le seillon à traire

Emblématique et commun. Encore qu'un beau seillon à traire en bois, avec des cercles aussi de cette matière et non en fer blanc, n'est pas chose courante.

Le bois avant le fer-blanc auquel succèdera l'aluminium. Avec des formes diverses, que voilà une jolie collection.

On lit :

Au début du siècle, tous les ustensiles d'un chalet d'alpage jurassien se fabriquaient encore en bois, à l'exception de la chaudière, de la marmite et des « cruyons » (les tisonniers). L'on rapporte que de nombreux bergers se sont longtemps opposés à l'introduction des récipients en métal, arguant que le lait y prend un goût de fer. Il va de soi qu'à l'heure actuelle l'ère de la tôle et du plastique a aussi fait apparition dans le Jura. Néanmoins, il arrive de voir des gens utiliser quelque vieux récipient de bois.

Les pièces provenaient des boisseliers locaux – ceux de La Vallée en particulier étaient réputés. Mais souvent, au long de l'hiver, les bergers confectionnaient eux-mêmes ustensiles et récipients de bois pour leurs propres besoins et ceux du voisin[1]*. « Vous comprenez, il y avait beaucoup de gens qui savaient travailler sur bois, l'hiver, pour s'occuper. Ils arrangeaient leurs outils ». A l'orii9ne on cerclait les récipients avec des baguettes, surtout de coudrier.*

On n'avait guère de verres ; les tasses étaient en bois tout comme les cuillères et l'on mangeait habituellement dans des écuelles de bois appelés « dietzes » ou « guiches ». Si l'on venait à servir de la sale, on se taillait de petites broches pour piquer les feuilles dans le plat.

Pour traire, on utilise toujours le seillon à traire, sorte de seau circulaire à bords évasés, qui s'empoigne par une ouverture percée dans le prolongement d'une douve. Des récipients semblables, mais plus rands et ovales, sont destinées à recevoir la mangeaille des cochons ou à conserver la crème ; ce sont les « mitres »[2]*.*

[1] A voir. On ne confectionne pas un seillon à traire sans un outillage conforme et avec une virtuosité professionnelle.

[2] Paul Hugger, Le Jura vaudois, 1975, p. 164.

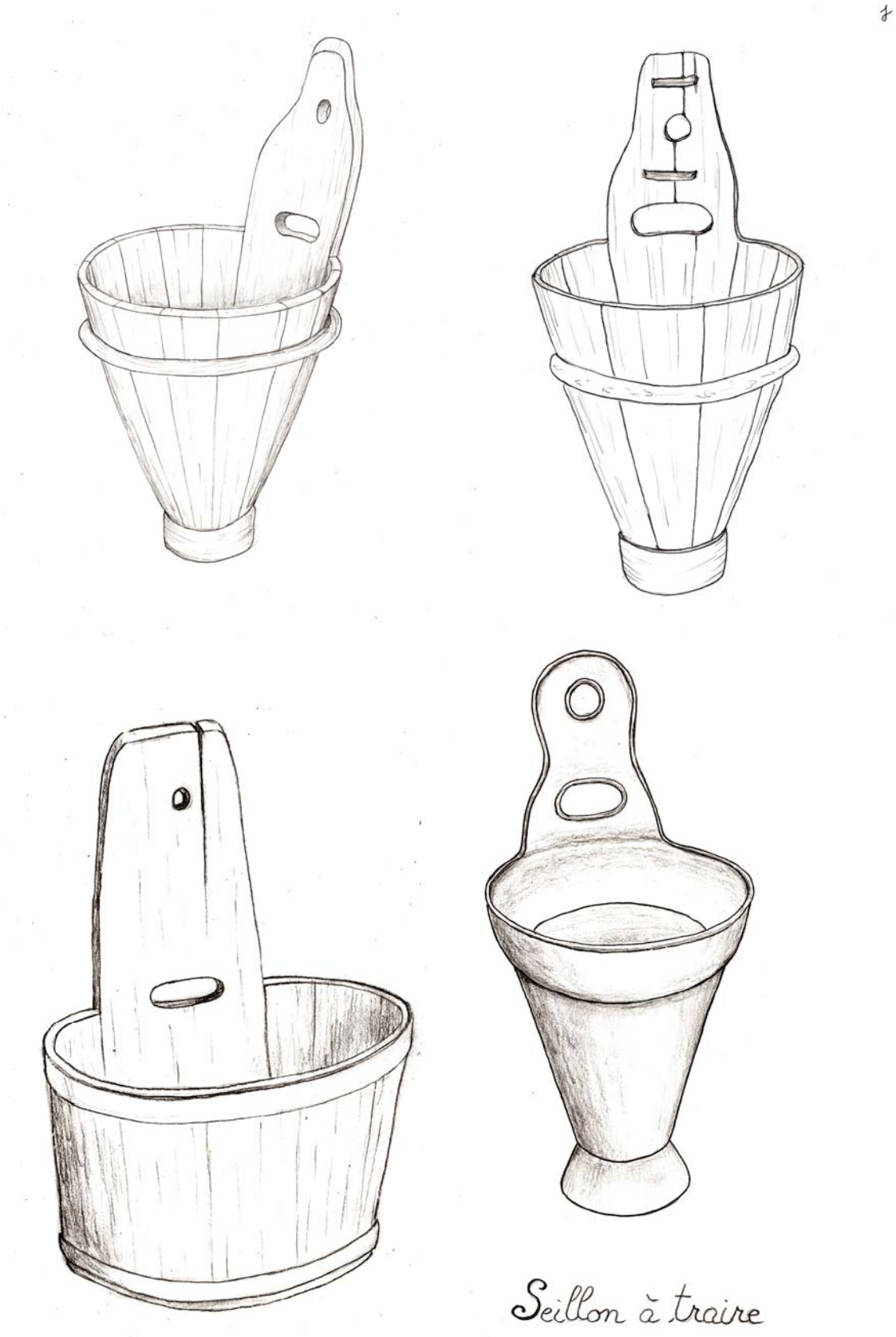

Différentes sortes de seillon, dessin Pierre-Abraham Rochat.

Seillon ovale.

Les trois seillons du Vieux-Cabaret figurent désormais à la Muratte.

Le seillon d’alu, juste avant la machine à traire.

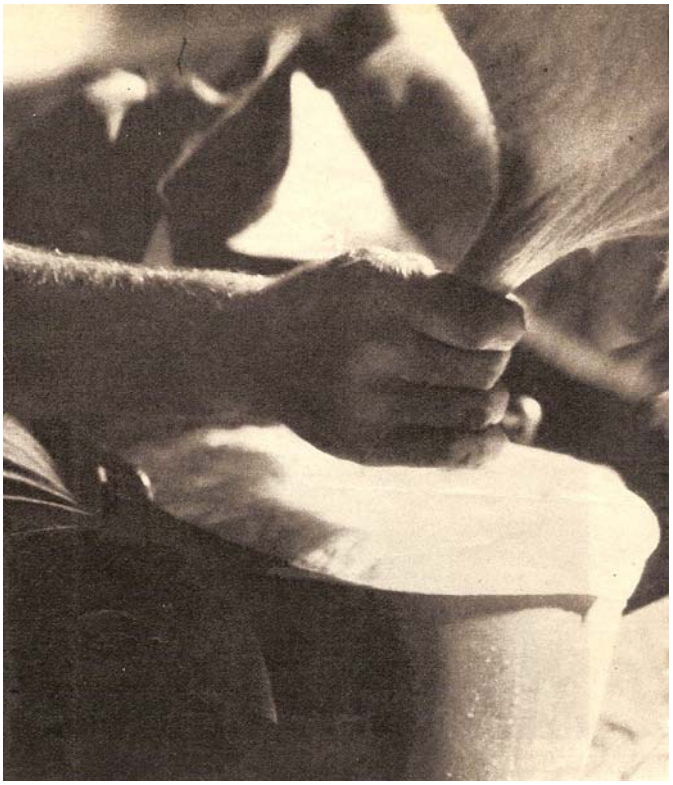

- Tu fais de la belle mousse en trayant, me disait ma grand-mère, comme quoi quelqu'un qui ne faisait pas de mousse, était considéré comme un mauvais trayeur.

Photo relativement récente, puisque le fier à bras de gauche porte un seillon d'alu.

Deux sortes de seillons pour un même train de chalet. Les seillons ovales auraient servi pour nourrir les cochons. Ils se seraient appelés « mitres ». Il n’y a que peu de différence, somme toute, entre les seillons à traire ovales et ces mitres.

Deux seillons en fer-blanc sont suspendus à une potence hors service, collée contre le mur.

Fin du XIXe siècle. Fernand Rochat de la Cornaz et ses aides font les fanfarons derrière le chalet du Crêt à Chatron-Vieux. Pour cela ils n'ont pas oublié leur seillon.

Correvon regrette le bon vieux temps !

Et pourtant, comme esthète et comme artiste, je regrette bien des choses dans ces paysages. Et d'abord le vieux burnous en tronc de sapin remplacé par le bassin de fonte qui m'horripile et me scandalise. La propreté est une bonne chose, mais la poésie peut pourtant s'allier avec elle si l'on en a quelque souci. Ces fontaines civilisées qu'on a mises un peu partout dans ces pâturages, en lieu et place des rustiques burnous d'autrefois me font mal. Elles sont un crime contre nature. Et puis il y a cette batterie de cuisine moderne, des objets quelconques qui ont remplacé l'antique et si fraîche vaisselle de bois. On dit que cela est plus propre et plus commode… O charme des chalets d'autrefois ! tu t'en vas dans la mesure où se développe l'utilitarisme sec et froid[3] *!*

La publication Pastorale, de 1974, écrit ceci :

Mise à part la précieuse chaudière de cuivre, la quasi-totalité des récipients servant au travail du lait était en bois et fabriquée par des boisseliers.

Le mot du Bizot était sélî (Aimé Pagnot, sélï au Mémont en 1936).

Le mot de Gilley et du Saugeais était « bacottier » (ils faisaient des « baquets » ou seillots à traire).

Quand on voulu introduire des seaux en fer, le bois fut accusé de ne pouvoir bien se laver et de transmettre de mauvais ferments. Vinrent ensuite l'aluminium, le plastique enfin.

Mais qu'est-ce qu'on lavait ces seilles en bois ! De certaines vous voyez saillir les veines comme celles des mains d'un vieil homme.

Admirable travail que celui du boisselier. Pour cercle en épicéa, il fallait soi-même couper les branches en bonne lune. Pour joindre les larges bandes d'érable « de plâne » il fallait aussi un tour de main. Pas encore tout à fait perdu mais peu s'en faut[4]*.*

MEITRE [*mêtr*], ***Mitre*** [*mītr* ou *mitr*], ***Meltre*** [*mèltr*], s. f. Grand seau ovale en fer-blanc ou en bois, avec une grande anse rigide sur le côté ayant un trou ovale comme poignée, servant à contenir le lait de la traite ; vase semblable, toujours en bois et un peu plus évasé, servant à porter aux porcs leur provende liquide (N-B-Vd-F-V. A N., pour le vase à lait on ne dit guère que *meltre*, et pour celui des porcs *meitre, mître, meitre aux cochons*). « On vendra des bouilles, meltres, baquets à traire, ronds à lait. » *F. d'av. N.* 13 oct. 1906. « Vide ton seillot d'lait dans la meltre. » « Le bovairon s'empressait d'accourir avec sa mître pour couler le lait dans la chaudière. » *Ct. vd.* 23 nov.1912. « Tu porteras les deux maitres aux cochons vers les six heures. » U. Olivier, *Ravin*, XXIV. « Je n'avais pas peur de porter deux puissantes maîtres jusqu'au boîton des porcs. » Smilax, *Sapins*, 11. « J'ai

[3] Henri Correvon, Le Marchairuz, Famille, 20 février 1908.
[4] Cité, p. 15.

laissé tomber ma mitre ! » EL. CORNAZ, *Veill. d'hiv.* ; *Visite.* — Cf. BONHÔTE s. v. *meitre*, GRANGIER *mitre*, ODIN 347.

Pat. N-B *métr*, B *mèltr*, N-Vd-V *métrà*, Vd-F *mītrà*, Vd *méitra*, V *mèstrà*, etc. Cf. BRIDEL s. v. *mîtra.* || **Rem.** Sur ce mot, qui représente l'all. sse *Melchtere*, voy. TAPPOLET, *Lehnw.* I, 26, II, 110-13 ; *Schw. Id.* IV, 210-11 ; LUCHSINGER, *Arch. tr. pop.* 1905, 257-58-63 ; HEBEISEN, *Geschirr*, 50-51. Ces deux derniers auteurs donnent aussi les formes romanches et tess.

SEILLON [*sèyõ*], s. m. Synon. de *Seillot ;* voy. les gl. de BONHÔTE, GRANGIER, ODIN 525 ; LUGRIN, *Tzi no*, 16. « C'est une bonne bête [cette vache] ; ceci est le second seillon que je viens de lui tirer. » U. OLIVIER, *Un Franç.* VII. « Et votre Jaillette [nom d'une vache], continue-t-elle à forcer le seillon ? » ID., *Orphel.* VII (voy. *Forcer* 2°). « Il faut les voir de bon matin prendre seilles et seillons et s'acheminer vers la vigne. » CERESOLE, *Veillée*, 101. || Petite « seille », baquet. Voy. BONHÔTE, GRANGIER. « Une autre espèce de « seillon », qui n'est plus en usage, ressemblait pour la forme, mais en petit, à une « seille » ordinaire, et avait un couvercle avec poignée au milieu. » ODIN, *l. c.*

Hist. Pour escuelles de bois, bure, seillon, brochet. 1396, *Recettes N.* 31. Delivré à ... qui dessendy ou puis pour trayre loz seilion et la cheinaz. *Ctes Orbe*, 1454. Por traire le seillion du pois [puits] et le netoyer. *Ib.* 1458. Finito et explicito incendio, quicumque habens excolles seu sellionum aut alia quaecumque vasa ... 1455, DE GINGINS et FOREL, *Ch. Ev. Laus.* 591. Des seillion corees ad portandum aquam per incendium. *Man. Laus.* 1526, *MDSR*, XXXVI, 63. Achepter deux cens brochetz ou sellions de cuir. 1560, *Ib.* II^e sér., I, 165. Chasque bourgeois de nos villes sera tenu d'avoir un seau ou seillon de cuir. *Loyx P. de Vd*, 133. Vous aurez soin du setier et seillon qui vous seront mis en main et observerez qu'ils soyent deuement marquez de la marque de la Seigneurie. *Serm. mesureur Cormondrèche*, 1740, *Rec. Debrot.* || **Pat.** SR *sèlõ*, *sélõ*, Dbs *sàlõ*. Cf. BRIDEL, *sellhon* ; TISSOT, *saillon.* || **Rem.** 1. Ce mot fr. provinc. (cf. LAROUSSE ; HEBEISEN, 35-36 ; MISTRAL s. v. *sihoun*) et dont GODEFROY offre qques citat. afr. (s. v. *seillon* 1), paraît être à N. moins indigène que *seillot.* Toutefois, aujourd'hui « seillon » y concurrence fortement ce dernier mot. || 2. Le contenu du « seillon » se nomme *seillonnée* : « Une seillonnée de moût. » ODIN, *l. c.* Ce dérivé semble inus. à N. PROV. *sihounado* (MISTRAL). En Anjou *seillotée* (VERRIER).

SEILLOT [*sèyò*], ***Soillot*** (à la Rem.), s. m. Seau, petit seau ; petite *seille*, baquet (HUMBERT). Ce mot (N-B-G-Fr. Est et Centre) est connu surtout dans les acceptions suivantes : *a) Seillot à traire*, seau de bois ou de tôle galvanisée, très étroit à sa base et très évasé en haut, ayant une large et haute anse percée de deux trous comme poignée, et contenant en moyenne la traite d'une vache : une forte laitière « force le seillot ou seillon » (voy. *Forcer* 2° et *Seillon*). « Je vais mettre les vaches au lien pendant que tu prépareras ta sellette et ton seillot. » FAVRE, *Boutique*, XVI. « L'ancien se baissa pour poser son seillot de lait. » O. HUGUENIN, *MN*, 1888, 67. — *b)* Le *petit seillot à vendange*, très petit seau généralement droit, à anse rigide sur un côté, pour transvaser la vendange foulée ou le moût. « Cette gerle force un peu, ôtes-y un ou deux seillots qu'on mettra dans les fractions. » — *c)* Les *seillots à incendie, en cuir*, seaux pour alimenter les pompes à incendie et qu'on se passe en faisant la file. Cet ustensile n'est plus guère en usage, mais l'Hist. (de *seillot, seillon, seillet, seilet*) le mentionne fréquemment. « Il accroche les seillots rouge et jaune et

les échelles d'incendie aux murs de ses passages. » MONNIER, *Caus. gen.* 194. Chaque nouveau bourgeois, à sa réception, devait fournir un « seillot ». Cf. E. RITTER, *Fam. de Rouss.* 22. — *d)* Seau à mortier.

Hist. Seillotos corii bulliti. 1442, GALIFFE, I, 184. Selliocti corii. 1448, MARTIN, *Mais. ville G.* 113. Sellioctos putheorum manutenere et nemus aptum ad faciendum sellioctos sumptuare. 1514, *Reg. Cons. G.* VII, 390. Ordonné de poyer troys dosannes de selliot de cuyer. *Plu. Vevey*, 1541. A Jehan Mollier, verrier, pour 6 seilliotz à mortier et 4 grandes seillies. *Ctes G.* 1561, BLAVIGNAC, *St-Nic.* 33. Un chacun dévra au premier avertissement de feu porter leurs seillots de cuir à l'endroit d'icelui. *A. Ponts, règl.* 1790. || **Rem.** *Seillot* ou *soillot* est attesté en afr. ; citations du XIV^e^ au XVI^e^ s. ds GODEFROY s. v. Aujourd'hui il est connu principalement en SR, Dbs, Bourg. (HEBEISEN, 36 ; GODEFROY ; BRIDEL, *sellhot*), Morvan (CHAMBURE, *soillot*), Anjou (VERRIER), Gasc. et Dauph. (MISTRAL, *selhot*, s. v. *sihoun*). Au lieu de « seillot », dans qques provinces on a *seilleau* (HEBEISEN, *l. c.* ; GODEFROY s. v. *seillel*), connu aussi comme t. de marine (LITTRÉ). C'est cette forme « seilleau » que donne GUILLEBERT, 86, mais elle n'est nullement indigène à N. Voy. aussi *Seillon* à la rem. || **Syn.** Voy. *Bagnolet* 1°, *brochet* 2°, *pochon* 3°, *seilet, seillet, seillon, seillote, siau.* F *anguette* ou *enguette* (DOM GRANGIER, *Ann. Estav.* 511 ; L. GRANGIER, *Gl.* 78 ; « angueltes », *Ctes Fb.* 1460) = seau à incendie.

Pierrehumbert, Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand.